**Extrait des principales revendications de la CFDT Retraités,**

**adhérente du Réseau francophone des Villes amies des aînés**

Nous reprenons ci-dessous des revendications en lien avec les actions possibles au sein de Lille Ville amies des aînés.

* **Veiller au pouvoir d’achat des retraités pour garantir leur niveau de vie**
* Avec une attention particulière pour les basses pensions
* Et les inégalités que subissent les femmes, population particulièrement par la pauvreté.
* **Garantir le droit à la santé et à une complémentaire santé**
* Organiser un système coordonné de soins autour de la personne âgée, allant de la prévention à l’accompagnement de la perte d’autonomie.
* Au-delà des aspects purement médicaux, adopter une vision globale de la personne pour prévenir la perte d’autonomie et s’assurer d’une prise en charge plus humaine de la personne : cadre de vie et relations sociales en particulier. Il conviendra donc d’améliorer cette prise en charge par une meilleure organisation du système de soins, de l’accompagnement médico-social et de l’aide au financement.
* Développer les centres de santé de proximité, les maisons de santé pluridisciplinaires avec des moyens adaptés pour leur bon fonctionnement et des maisons sport-santé.
* Mieux coordonner les professionnels en communautés professionnelles territoriales de santé afin d’adapter collectivement l’offre de soins de ville aux besoins de la population. La médecine de ville et l’hôpital doivent travailler en coopération afin d’améliorer la prise en charge des patients.
* Développer les maisons médicales de garde (MMG) attenantes à un centre hospitalier.
* Garantir l’accès à une complémentaire santé pour tous.
* **Améliorer l’accompagnement de la perte d’autonomie**
* **Faire de la prévention un enjeu majeur**
* Développer et maintenir l’autonomie le plus longtemps possible. Pour cela, la prévention est un enjeu majeur.
* Organiser, augmenter et pérenniser les moyens des actions sociales des caisses de retraite, des communes, des complémentaires santé, des instituts de prévoyance via leurs commissions d’actions sociales.
* **Améliorer l’accompagnement médico-social à domicile**
* Développer un maintien à domicile de qualité pour répondre au souhait émis par la majorité personnes âgées, notamment par la généralisation des dispositifs d’appui à la coordination (Dac).
* Développer et coordonner l’accompagnement des personnes âgées à leur domicile par la création d’un guichet unique.
* Au domicile, prévenir la santé, prévenir les accidents de la vie courante notamment les chutes, lutter contre l’isolement par plus de présence humaine, être en soutien aux aidants et accompagner l’appropriation des aides techniques, mais aussi prévoir un accueil spécifique aux urgences lorsque cela devient nécessaire.
* Organiser le système de soins à domicile autour de la personne âgée en respectant sa liberté de choix. Pour cela, les acteurs de la santé doivent coopérer, coordonner leurs actions permettant un parcours de soins et médico-social de qualité et sécurisé, afin d’éviter les recours fréquents à l’hospitalisation et retarder, voire éviter l’entrée en Ehpad.
* Renforcer et coordonner l’action des services d’aide à domicile, des services de soins infirmiers à domicile, des services polyvalents d’aide et de soins à domicile, appelés à se restructurer en service autonomie à domicile (Sad).
* Développer les réseaux gérontologiques, en cours d’intégration dans les dispositifs d’appui à la coordination (Dac).
* **Repenser et diversifier l’accompagnement médico-social en établissement**
* Développer une offre diversifiée de structures d’hébergement (résidences autonomie, logements partagés, etc.)sur l’ensemble du territoire. Ces structures doivent être accessibles financièrement et permettre à la personne âgée de garder le lien social.
* Mieux reconnaître les personnels. Ceux-ci doivent être plus qualifiés et en nombre avec un objectif d’un équivalent temps plein (ETP) pour un résident (hors personnel administratif).
* Favoriser la représentation collective des familles et des résidents, partie intégrante du bien-être de la personne âgée. Notre demande de réforme du fonctionnement des conseils de la vie sociale (CVS) a été partiellement entendue.
* **Soutenir les proches aidants**
* Développer des possibilités de répit et de soutien pour les aidants grâce à l’action publique. Cela passe par des solutions d’accueil de jour, de séjours temporaires ou d’appui par des plateformes d’accompagnement. Ces moyens doivent également être prévus pour les retraités aidants. Des aides financières doivent être renforcées pour les périodes de répit ou de vacances des aidants. Ces opportunités doivent être portées à la connaissance des aidants ; nous les relayons.
* Respecter les droits des professionnels car l’accompagnement, le soutien au proche aidant passe par eux. La prise en charge des personnes en perte d’autonomie passe avant tout par la professionnalisation du secteur, l’organisation de l’offre de service.
* **Nos actions dans les territoires**
* Nos mandatés sont reconnus pour leur expertise dans l’accompagnement des personnes âgées.
* Leur présence dans les lieux de suivi, d’élaboration des politiques d’accompagnement des personnes âgées dans les centres communaux d’action sociale (CCAS), les centres intercommunaux d’action sociale (CIAS), les commissions spécifiques (accessibilité…) ou les conseils départementaux pour l’autonomie (CDCA) et les conseils territoriaux de santé (CTS) est primordiale.
* Les mandatés au sein des CCAS et CIAS sont exigeants quant à la réalisation de l’analyse des besoins sociaux et des réponses apportées aux personnes les plus fragiles et les plus isolées.
* Nos mandatés, au sein des CDCA, sont vigilants sur la consultation préalable, le suivi des rapports, notamment ceux de la conférence des financeurs. Ils sont force de propositions et mènent des actions autant que possible en lien avec les mandatés CFDT représentant les salariés. Ils rechercheront des accords avec d’autres membres représentant des organisations du pacte du pouvoir de vivre.
* Nous coordonnons l’action de nos mandatés sur leur territoire et leur proposons des formations et rencontres pour échanger sur leurs pratiques.
* Nous venons en soutien de ses militants agissant pour la défense des victimes du travail dans le cadre des ATMP (accidents du travail-maladies professionnelles) et handicap.
* **Revendiquer un cadre de vie adapté aux personnes âgées**
* Permettre aux plus modestes un niveau de protection leur permettant de se loger, de se chauffer, de se nourrir, de se soigner, de se déplacer et de vivre dignement.
* Nos mandatés au sein des CCAS/CIAS et CDCA portent des revendications liées au cadre de vie des retraités afin que l’ensemble des territoires soit mieux adapté aux personnes âgées. Dans ce contexte, la CFDT Retraités a adhéré à Réseau francophone Villes amies des aînés (RFVAA) en 2016 afin d’y apporter son éclairage de représentants des retraités.
* **Obtenir un logement adapté à chacun**
* Privilégier le maintien à domicile le plus longtemps possible. C’est une très bonne chose si on respecte la volonté de la personne concernée.
* Instaurer un dossier unique sur le logement pour mieux informer et faciliter l’accès aux aides à l’aménagement, à l’entretien, à la rénovation et à l’adaptation du logement au vieillissement, souvent méconnues ou considérées comme compliquées.
* Prioriser la rénovation des passoires énergétiquescar certains propriétaires (isolés ou en copropriété) ne peuvent plus entretenir leur logement, ce qui peut les plonger dans une précarité énergétique.
* Permettre à la personne souhaitant quitter son domicile pour un autre plus adapté par l’existence d’une palette d’offres suffisantes en termes de lieu du domicile, de type de domicile et de vie sociale, afin qu’elle prenne sa décision par choix et non par défaut.
* Agir avec les mandatés CFDT dans les organismes du logement peuvent apporter leur éclairage et leur aide. Des organismes comme Solidaires pour l’habitat (Soliha), l’agence départementale d’information sur le logement (Adil), l'agence nationale de l'habitat (Anah), France services , qui sont un appui très utile.
* Permettre aux résidents des Ehpad et résidences autonomie de continuer à avoir une vie sociale. Pour cela, ces structures, de même que les nouveaux types d’hébergements (habitat inclusif, habitat partagé, habitat intergénérationnel…) doivent se trouver au plus près des cœurs des communes.
* **Garantir le droit à la mobilité partout et à tout âge**
* Garantir l’accessibilité aux services du quotidien (services publics, commerces…), comme les lieux d’accès aux soins (médecin, pharmacie, laboratoire…) par des transports accessibles et durables en 20 minutes au maximum, en particulier vers les espaces France services et les maisons de santé. Dans les communes, les personnes à mobilité réduite ont parfois du mal à se déplacer dans les lieux publics. Cela peut entraîner un repli sur soi et donc un isolement imposé
* Appliquer effectivemnt la loi du 11 février 2005 pour l’accessibilité des personnes à mobilité réduite : accessibilité de la voie publique, des lieux publics, des commerces…
* **Réduire la fracture numérique**
* Accompagner efficacement et mettre en place des conseillers numériques bien formés en particulier dans les espaces France services ou dans le cadre de l’action des CCAS et des CIAS.
* Rendre cet accueil accessible physiquement pour tous.
* En cas de nécessité, les Maisons France services doivent intervenir à domicile, sur rendez-vous, pour réaliser les formalités administratives.
* Rendre accessible toute démarche administrative à la fois par voie dématérialisée et par accueil physique.
* **Améliorer l’accès à la culture, aux loisirs, aux vacances et aux activités physiques**
* Favoriser l’accès aux activités sociales, culturelles, sportives, loisirs, etc., car toutes ces pratiques sont la base du mieux vivre, elles maintiennent le lien social/intergénérationnel, luttent donc contre l’isolement et contribuent à la prévention en termes de santé.
* Faciliter l’accès aux loisirs et aux vacances, notamment par des partenariats avec des organismes tels que Cezam, Mileade ou l’Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV).
* Mettre en place d’un « Pass culture senior » à l’instar de celui existant pour les jeunes.
* **S’investir pour une transition écologique juste**
* Simplifier, adapter et améliorer les dispositifs d’accompagnement de travaux de rénovation énergétique des logements pour les propriétaires, les copropriétés et les bailleurs car l’investissement peut s’avérer trop important et le soutien financier public insuffisant.
* Mettre en place des mesures et des projets innovants, tels que les transports à la demande.
* Favoriser les transports doux et/ou collectifs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les transports.
* Adapter les fréquences, la tarification et l’accès de ces transports.
* Conjointement aux efforts collectifs, responsabilité chaque citoyen pour veiller à la sobriété énergétique, favoriser le recyclage et la gestion des déchets, préserver les ressources en eau.
* Participer à toutes les initiatives de proximité prises par les organisations signataires du Pacte du pouvoir de vivre.